



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **12 mai 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90025**.

Cette demande, déposée par le propriétaire des lots 4 366 625 et 4 367 062, situé au 239, chemin de Wexford, dans les zones RU-62 et F-65, vise une opération cadastrale créant un lot avec une largeur avant dérogatoire. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement* (602-18) prescrit qu'un lot non desservi situé à l'extérieur du périmètre urbain doit avoir une largeur avant minimale de 50 mètres. L'élément dérogatoire est donc le lot projeté qui aurait une largeur avant de 11 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 12 mai 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 22^E JOUR D'AVRIL 2025


Greffière,
Mélanie Poirier